

doute il vaut mieux que de pareils désordres ne se renouvellent point, et il faut se louer d'une constitution qui nous en met à l'abri; mais enfin, quand ils avaient lieu, ils fournissaient au talent une riche matière. L'imagination s'agrandit avec les objets, et l'éloquence ne peut déployer sa pompe et son éclat, si le sujet ne la seconde. Ce qui fait la gloire de Démosthène, ce ne sont pas, je pense, ses discours contre ses tuteurs; et celle de Cicéron ne tient pas au plaidoyer pour Quintius ou pour Archias. C'est Catilina, c'est Verrès, Milon, Antoine, qui l'ont couronné de gloire : ce qui ne veut pas dire qu'un beau sujet de discours puisse compenser pour un État le malheur d'avoir de mauvais citoyens; mais ce qui prouve de plus en plus ce que j'ai avancé, que l'éloquence se plaît sur tout, qu'elle règne au milieu des troubles et des orages. Qui doute qu'il ne vaille mieux jouir de la paix que d'essuyer les horreurs de la guerre? Il est vrai de dire, pourtant, que c'est la guerre et non la paix qui forme les grands capitaines. Il en est de même de l'orateur. Plus il aura vu de combats, plus il aura reçu et porté de coups, plus il se sera mesuré avec des adversaires redoutables, plus cette lutte périlleuse et opiniâtre aura donné de ressort à son courage, d'élévation à son âme, de hauteur à ses pensées : c'est alors qu'ennobli par tant d'épreuves, il occupe toutes les bouches des hommes, qui naturellement sont ennemis de la tranquillité.

XXXVIII. Je passe aux formes et à la pratique des anciens tri-

sicut non accidere melius est, isque optimus civitatis status habendus est, in quo nihil tale patimur; ita, quum acciderent, ingentem eloquentiæ materiam subministrabant. Crescit enim cum amplitudine rerum vis ingenii; nec quisquam claram et illustrem orationem efficere potest, nisi qui causam parem invenit. Non, opinor, Demosthenem orationes illustrant, quas adversus tutores suos composuit; nec Ciceronem magnum oratorem P. Quintius defensus, aut Licinius Archias, faciunt; Catilina, et Milo, et Verres, et Antonius, hanc illi famam circumdederant; non, quia tanti fuit reipublicæ malos ferre cives, ut uberem ad dicendum materiam oratores haberent; sed, ut subinde admoneo questionis meminerimus, sciamus-que, nos de ea re loqui, quæ facilius turbidis et inquietis temporibus existit. Quis ignorat utilius ac melius esse frui pace quam bello vexari? plures tamen bonos præliatores bella, quam pax, ferunt. Similis eloquentiæ conditio; nam, quo sæpius steterit tamquam in acie, quoque plures et intulerit ictus et exceperit, quo major adversarius et acrior, quicum pugnas sibi asperas desumpserit, tanto altior, et excelsior, et illis nobilitatus discriminibus, in ore hominum agit, quorum ea natura est, ut secura nolint.

XXXVIII. Transco ad formam et consuetudinem veterum judiciorum; que

bunaux. Si la pratique actuelle est plus propre à faire connaître la vérité, il faut avouer aussi que l'éloquence avait un bien plus vaste champ dans cet ancien forum, où les discours n'étaient point resserrés dans un très-court espace de temps, où l'on était libre de les reprendre les jours suivants, où chacun leur donnait l'étendue qu'il jugeait à propos, et où ni le nombre des jours ni celui des avocats n'étaient fixés. Pompée, dans son troisième consulat, fut le premier qui restreignit ces privilèges, et mit, pour ainsi dire, un frein à l'éloquence, sans pourtant que les affaires cessassent d'être toutes plaidées dans le forum, toutes suivant les lois, toutes devant les préteurs. Et une forte preuve que les causes portées jadis devant ces magistrats avaient une tout autre importance, c'est que les centumvirs, qui maintenant connaissent des causes les plus brillantes, étaient alors tellement obscurcis par l'éclat des autres juridictions, que, dans tous les discours de Cicéron, de César, de Brutus, de Calvus, de Cælius, enfin de tous les grands orateurs, vous n'en trouvez pas un seul qui ait été prononcé devant les centumvirs, excepté les plaidoyers d'Asinius pour les héritiers d'Urbina; et remarquez-le : ces plaidoyers furent composés au milieu du siècle d'Auguste, après qu'une longue période de paix intérieure, le repos non interrompu du peuple, le calme du sénat et l'administration d'un grand prince, eurent pacifié jusqu'à l'éloquence.

XXXIX. Ce que je vais dire paraîtra peut-être minutieux et ridicule : n'importe, je le dirai, ne fût-ce que pour faire rire. Quel air ignoble n'ont point, croyez-vous, donné à l'éloquence ces

etsi nunc aptior est veritati, eloquentiam tamen illud forum magis exercebat, in quo nemo intra paucissimas horas perorare cogebatur, et liberæ comprehensiones erant, et modum dicendi sibi quisque sumebat, et numerus neque dierum, neque patronorum finiebatur. Primus, tertio consulatu, Cn. Pompeius astrinxit, imposuitque veluti frenos eloquentiæ, ita tamen, ut omnia in foro, omnia legibus, omnia apud prætores gererentur; apud quos quanto majora negotia olim exerceri solita sint, quod majus argumentum est, quam quod causæ centumvirales, quæ nunc primum obtinent locum, adeo splendore aliorum judiciorum obruebantur, ut neque Ciceronis, neque Cæsaris, neque Bruti, neque Cælii, neque Calvi, non denique ullius magni oratoris liber, apud centumviros dictus, legatur, exceptis orationibus Asinii, quæ *Pro hæreditibus Urbiniæ* inscribuntur, ab ipso tamen Pollione, mediis divi Augusti temporibus, habitæ postquam longa temporum quies, et continuum populi otium, et assidua senatus tranquillitas, ex maximi principis disciplina ipsam quoque eloquentiam, sicut omnia alia, pacaverat?

XXXIX. Parvum et ridiculum fortasse videbitur, quod dicturus sum; dicam tamen, vel ideo ut rideatur. Quantum humilitatis putamus eloquentiæ attulisse

étroits manteaux qui nous tiennent emprisonnés, emmaillotés, pendant que nous causons avec les juges? Quel nerf n'ont point ôté au discours ces salles et ces greffes, où maintenant se discutent la plupart des affaires? Il faut au noble coursier une lice et de l'espace, pour montrer sa vigueur; il faut à l'orateur un champ où il puisse se développer et s'étendre en liberté, sans quoi il languit et perd son élan. Il y a plus : ce soin même, cette sollicitude que nous mettons à travailler notre composition, nous nuit; souvent le juge nous demande quand nous commencerons, et alors il faut bien commencer. Souvent l'avocat se tait pour faire entendre les preuves, les témoins; et, pendant ce temps, il lui reste à peine un ou deux auditeurs : il parle dans un désert. Or il faut à l'orateur des cris, des applaudissements, un théâtre, comme en avaient journellement les anciens, quand le forum contenait à peine la foule des citoyens, et des plus distingués; quand une multitude de clients, les tribus, les députations des villes et une partie de l'Italie venaient soutenir les accusés, et que le peuple romain croyait sa dignité intéressée dans tous les jugements. On sait que, dans l'affaire de Cornélius, de Scaurus, de Milon, de Bestia, de Vatinius, ce fut un concours universel pour venir entendre accusateurs et défenseurs. L'enthousiasme d'un peuple passionné eût excité l'orateur le plus froid, eût enflammé son génie. Aussi nous avons les discours composés dans ces occasions, et ce sont les chefs-d'œuvre de leurs auteurs.

*pœnulas istas, quibus astricti et velut inclusi cum iudiciis fabulamur? quantum virium detraxisse orationi auditoria et tabularia credimus, in quibus jam fere plurimæ causæ explicantur? Nam, quomodo nobiles equos cursus et spatia probant; sic est aliquis oratorum campus, per quem nisi liberi et soluti ferantur, debilitatur ac frangitur eloquentia. Ipsam quin immo curam et diligentis stili anxietatem contrariam experimur; quia sæpe interrogat iudex quando incipias; et ex interrogatione ejus incipiendum est. Frequenter probationibus et testibus silentium patronus indicit : unus inter hæc dicenti ac alter assistit, et res velut in solitudine agitur. Oratori autem clamore plausuque opus est, et velut quodam teatro : qualia quotidie antiquis oratoribus contingebant, quum tot pariter ac tam nobiles forum coarctarent, quum clientelæ quoque, et tribus, municipiorum etiam legationes, ac pars Italiæ periclitantibus assisterent; quum in plerisque iudiciis crederent populus romanus sua interesse, quid iudicaretur. Satis constat, C. Cornelium, et M. Scaurum, et T. Milonem, et L. Bestiam, et P. Vanitium, concursu totius civitatis et accusatos, et defensos, ut frigidissimos quoque oratores ipsa certantis populæ studia excitare et incendere potuerint. Itaque hercule ejusmodi libri exstant, ut ipsi quoque, qui egerunt, non aliis magis orationibus censeantur.*

XL. Eh! tout ce peuple perpétuellement assemblé, le droit qu'on avait d'attaquer ce qu'il y avait de plus puissant, l'idée seule qu'on s'illustrait par ces inimitiés : idée si bien établie, que les habiles n'épargnaient pas même un Scipion, un Sylla, un Pompée; que des histrions, flattant ainsi la malignité publique, abusaient des oreilles du peuple : combien tout cela ne devait-il pas donner de chaleur et d'enthousiasme au génie! L'art dont nous parlons n'est pas ami du repos et de la paix, de la probité et de la modération. La grande, la magnifique éloquence, est fille de cette licence que les sots appelaient liberté; compagne de la sédition, elle enflamme les emportements du peuple; incapable de concéder, encore moins de servir, elle est rebelle, téméraire, arrogante, et toujours incompatible avec les constitutions bien ordonnées. Avons-nous jamais entendu parler d'un orateur à Lacédémone ou dans la Crète, deux cités dont on nous vante les sages lois et les sévères institutions? Nous ne connaissons point non plus d'éloquence chez les Macédoniens, chez les Perses, chez aucun des peuples que contient le frein d'une autorité fixe. Il y a eu quelques orateurs à Rhodes; il y en a eu beaucoup à Athènes, où le peuple, les ignorants, tous, pour ainsi dire, pouvaient tout. Rome aussi, au temps de ses révolutions, alors qu'elle s'épuisait dans les factions, les dissensions, la discorde : quand il n'y avait ni paix dans le forum, ni concorde dans le sénat, ni règle dans les jugements, ni respect pour les supérieurs, ni retenue dans les magistrats, Rome produisit une éloquence incontestablement plus

*XL. Jam vero conciones assiduæ, et datum jus potentissimum quemque vexandi, atque ipsa inimicitiarum gloria, quum se plurimi dissertorum, ne a P. quidem Scipione, aut Sulla, aut Cn. Pompeio abstinere, et ad incessendos principes viros, ut est natura invidiæ, populi etiam histriones auribus uterentur, quantum ardorem ingenii, quas oratoribus faces admovebant! Non de otiosa et quieta re loquimur, et quæ probitate et modestia gaudeat : sed est magna illa et notabilis eloquentia, alumna licentiæ, quam stulti libertatem vocabant, comes seditionum, effrenati populi incitamentum, sine obsequio, sine servitute, contumax, temeraria, arrogans, quæ in bene constitutis civitatibus non oritur. Quem enim oratorem lacedæmonium, quem cretensem accepimus? quarum civitatum severissima disciplina et severissimæ leges traduntur. Ne Macedonum quidem ac Persarum, aut ullius gentis, quæ certo imperio contenta fuerit eloquentiam novimus. Rhodii quidam, athenienses plurimi oratores exstiterunt, apud quos omnia populus, omnia imperiti, omnia, ut sic dixerim, omnes poterant. Nostra quoque civitas, donec erravit; donec se partibus, et dissensionibus, et discordiis confecit; donec nulla fuit in foro pax, nulla in senatu concordia, nulla in iudiciis moderatio, nulla superiorum reverentia, nullus magistratum modus; tulit sine dubio valentiorum eloquentiam : sicuti indo-*

puissante et plus forte, comme les terres que jamais n'a domptées la culture ont des productions plus vigoureuses. Mais l'éloquence des Gracques fut trop chèrement payée par leurs lois, et la gloire de Cicéron n'a point été un dédommagement de sa mort.

XLl. A présent même le barreau, seule partie qui nous reste du domaine des anciens orateurs, annonce encore des désordres et un État qui n'est pas parfaitement réglé. En effet, viendrait-on nous chercher, si l'on n'était ou malheureux ou coupable? Quelle ville aurait recours à Rome, si elle n'était tourmentée ou par un peuple voisin, ou par des discordes domestiques? Quelle province défendons-nous, si elle n'est pillée et opprimée? Or mieux vaudrait ne point essayer d'injustices que d'en obtenir la réparation. Que si l'on pouvait trouver un État où l'on ne prévariquât jamais, l'orateur, au milieu de cette innocence générale, serait aussi inutile qu'un médecin là où il n'y a point de malades. Et, comme l'art de guérir n'est nulle part moins pratique ni moins en progrès que parmi les peuples qui jouissent de la force et de la santé, de même la gloire de l'orateur s'affaiblit et s'obscurcit au milieu des bonnes mœurs et d'une sage subordination. Qu'est-il besoin de longues discussions dans le sénat, lorsque les bons esprits sont si vite d'accord? Que deviennent toutes ces harangues au peuple, lorsque l'administration publique n'est plus confiée à l'ignorance de la multitude, mais à la sagesse d'un seul? Que deviennent ces accusations où l'on se portait avec ardeur, quand les prévarications

*mitus ager habet quasdam herbas lætiores. Sed nec tanti reipublicæ Gracchorum eloquentia fuit, ut pateretur et leges; nec bonæ formam eloquentiæ Ciceri tali exitu pensavit.*

XLl. Sic quoque, quod superest antiqui oratoribus, forum non emendatæ, nec usque ad votum compositæ, civitatis argumentum est. Quis enim nos advocat, nisi aut nocens, aut miser? Quod municipium in clientelam nostram venit, nisi quod aut vicinus populus, aut domestica discordia, agitat? Quam provinciam tuemur, nisi spoliatam vexatamque? Atqui melius fuisset non queri, quam vindicari. Quod si inveniretur aliqua civitas in qua nemo peccaret, supervacuus esset inter innocentes orator, sicut inter sanos medicus. Quo modo tamen minimum usus, minimumque profectus ars medentis habet in his gentibus, quæ firmissima valetudine ac saluberrimis corporibus utuntur: sic minor oratorum obscuriorque gloria est inter bonos mores, et in obsequium regentis paratos. Quid enim opus est longis in senatu sententiis, quum optimi cito consentiant? Quid multis apud populum concionibus, quum de republica non imperiti et multi deliberent, sed sapientissimus et unus? Quid voluntariis accusationibus, quum tam raro et tam parce peccetur? Quid invidiosis et exce-

sont si rares et si légères? ces longues défenses, où l'on employait tant d'art à émouvoir la commisération, quand la clémence du prince vient elle-même au-devant du malheur et de la faiblesse? Oui, hommes de bien et qui avez toute l'éloquence que nos mœurs comportent, croyez-moi, si les grands hommes que vous admirez fussent nés dans votre siècle, ou vous dans le leur, et qu'un dieu tout à coup eût changé respectivement votre existence, vous n'eussiez pas manqué d'atteindre, comme eux, le dernier terme de l'éloquence, ni eux de rester dans la mesure qui tempère la vôtre. Mais, puisqu'il est impossible de réunir à la fois et une grande réputation et une grande tranquillité, que chacun jouisse des avantages du siècle où il vit, sans décrier celui où il ne vit pas.

XLII. Maternus cessa de parler. Il y aurait des choses sur lesquelles je serais d'un avis contraire, dit Messala; il en est d'autres sur lesquelles j'aurais désiré plus de développements; mais le jour finit. Une autre fois, reprit Maternus, vous pourrez disposer de moi; et les points sur lesquels mon discours a pu laisser quelque obscurité, nous les discuterons encore. Alors il se leva, et, en embrassant Aper: Je vous dénoncerai aux poètes, dit-il; et Messala, aux partisans de l'antiquité. Et moi, dit Aper, je vous dénoncerai aux maîtres de nos écoles et à nos rhéteurs. On se mit à rire, et nos nous séparâmes.

*dentibus modum defensionibus, quum clementia cognoscentis obviam periclitantibus eat? Credite, optimi, et, in quantum opus est, disertissimi viri, si aut vos prioribus sæculis, aut isti, quos miramur, his nati essent, ac deus aliquis vitas vestras, vestra tempora, repente mutasset; nec vobis summa illa laus et gloria in eloquentia, neque illis modus et temperamentum defuisset. Nunc, quoniam nemo eodem tempore assequi potest magnam famam et magnam quietem, bono sæculi sui quisque, citra obtrectationem alterius, utatur.*

XLII. Finierat Maternus. Tum Messalla: Erant quibus contradicerem; erant de quibus plura dici vellem, nisi jam dies esset exactus. Fiet, inquit Maternus, postea arbitrato tuo; et, si qua tibi obscura in hoc meo sermone visa sunt, de his rursus conferemus. Ac simul assurgens, et Aprum complexus, Ego, inquit, te poetis, Messalla antiquariis criminabimur. At ego vos rhetoribus et scholasticis, inquit. Quum arrisissent, discessimus.